FLASH-IMPÔTS

Numéro46 de novembre-décembre 2011

SOMMAIRE:

Page 1: Edito

Pages 2 et 3 : Résultats des élections

Page 3:Compte-rendu CAP

Page 4: On ne prête qu'aux riches

91,77 %

des agents Ardennais ce sont exprimés lors des élections professionnelles en CAPL du 20 Octobre dernier (357 votants sur 389 inscrits).

La participation en CTP est de 90,35% (412 votants pour 456 inscrits).

Une forte participation aux élections est essentielle, elle permet à vos élus, quelque soit leur appartenance syndicale d'être légitimes devant l'administration.

Représenter 91,77 % des agents, c'est déjà un argument de poids !

Nous sommes donc particulièrement ravis de cette participation. Bravo à vous tous et merci de vous êtes investis, d'avoir pris sur votre temps, avec des charges de travail toujours plus grandes, une pression toujours accrue, pour désigner vos représentants.

Les agents ont donc massivement voté et nettement dessiné le paysage syndical de la DGFiP issue de l'ex-DGI et de l'ex-DGCP avec un taux de participation de 86,72 %. Les électeurs ont confié à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires le plus grand nombre d'élu-es et choisi de renforcer son rôle et sa place de 1ère organisation syndicale au CT R (4 sièges pour nous, 3 pour la CGT, 2 pour FO et un pour la Cfdt).

Solidaires conserve son siège à la Fonction Publique et Solidaires Finances sa 2ème place au CT M, juste derrière la CGT.

Dans les Ardennes, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'inscrit dans le paysage national en étant élue 1ère organisation syndicale tant au niveau du CT L que des CAP L.

MERCI !

RESULTAT LOCAL DES ELECTIONS DU 20 OCTOBRE 2011

Concernant le CTL :

7 sièges à pourvoir, **399 votes** valablement exprimés

	Organisation syndicale	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges
1er	**Union SNUI SUD Trésor Solidaires**	**136**	**34,09%**	**2**
2ème	CFDT	117	29,32%	2
3ème	CGT	99	24,81%	2
4ème	FO	47	11,78%	1

Vos représentants élus sont donc :

Titulaires : Damien Neveux et Béatrice Petit

Suppléants : Lysiane Meyer et Stephen Mathey

Concernant les CAPL :

CAPL 1 :

2 sièges à pourvoir, **60 votes** valablement exprimés

	Organisation syndicale	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges
1er	**Union SNUI SUD Trésor Solidaires**	**22**	**36,67%**	**1**
2ème	CFDT	15	25,00%	1
3ème	CGT	12	20,00%	0
4ème	FO	11	18,33%	0

Vos représentants élus sont donc :

Titulaire : Martine Bally Suppléante : Catherine Prieur

CAPL 2 :

4 sièges à pourvoir, **142 votes** valablement exprimés

	Organisation syndicale	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges
1er	**Union SNUI SUD Trésor Solidaires**	**48**	**33,80%**	**2**
2ème	CFDT	40	28,17%	1
3ème	CGT	34	23,94%	1
4ème	FO	20	14,08%	0

1 siège a été pourvu par tirage au sort parmi les Contrôleurs 1ère classe, personne n'ayant pu présenter des candidats dans ce grade.

Vos représentants élus sont donc :

Titulaires : Damien Neveux (CP) et Nicolas Renou (C2)

Suppléants : Isabelle Petit (CP) et Michel Baudier (C2)

CAPL 3 :

4 sièges à pourvoir, **140 votes** valablement exprimés

	Organisation syndicale	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges
1er	**Union SNUI SUD Trésor Solidaires**	**58**	**41,43%**	**2**
2ème	CFDT	48	34,29%	1
3ème	CGT	34	24,39%	1

2 sièges ont été pourvus par tirage au sort chez les AA1, personne n'ayant été en mesure de présenter des candidats dans ce grade.

Vos représentants élus sont donc :

Titulaires : Lysiane Meyer (AAP1) et Valérie Beauchet (AAP2)

Suppléants : Agnès Gérard (AAP1) et Eric Pinchon (AAP2)

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires 08 remercie les électeurs pour leur confiance et s'engage à faire vivre encore plus fortement le syndicalisme unitaire et combatif

CAPL des 7 et 8 novembre 2011

Liste d'aptitude au grade d'Inspecteur, sélection 2012

Rappelons que dans le cadre de la fusion de nouvelles modalités de sélection par liste d'aptitude sont mises en œuvre, même si dans la phase transitoire qui vient de s'ouvrir, une attention toute particulière est apportée aux dossiers qui dans chacune des 2 filières avaient vocation à bénéficier à court terme de la promotion.

Dans la filière Gestion Publique, 5 candidats (sur une Page d'Appel Statutaire de 43) postulaient et dans la filière Fiscale 5 candidats (sur une PAS de 50).

La « potentialité de promotion », fixée par l'administration centrale, offerte au département des Ardennes, autrement dit le nombre de candidats pouvant utilement être présentés excellents et qui verraient leur dossier examiné lors des CAP Nationales était de 1 pour la filière Gestion Publique et de 0 pour la filière Fiscale.

Nous avons fait remarqué à la Direction qui s'inscrivait strictement dans cette potentialité qu'elle se privait de la possibilité de promouvoir une personne supplémentaire.

Manifestement le responsable du Pôle Pilotage et Ressources n'avait pas complétement saisi que la CAPL n'avait qu'une compétence préparatoire mais aussi un rôle important à jouer à partir du moment où l'on intégrait la notion de débat. C'est ainsi qu'il a cru pouvoir nous expliquer que la Direction avait une mission d'information à l'égard des représentants des personnels. Bien entendu, nous avons vivement contesté cette vision et défendu âprement les dossiers des agents qui nous avaient sollicité.

Après une suspension de séance sollicitée par le Président-Directeur (partageant notre conception du rôle de la CAPL), le projet a été légèrement amendé. Aucun candidat n'a été reclassé « excellent » mais 3 candidats se sont retrouvés en « très bon ».

Liste d'aptitude au grade de Contrôleur, sélection 2012

Dans la filière Gestion Publique, 47 candidats (sur une PAS de 75) postulaient et dans la filière Fiscale 10 candidats (sur une PAS de 84).

La « potentialité de promotion » fixée par l'administration centrale est de 6 pour la filière Gestion Publique et 3 pour la filière Fiscale.

Avant CAPL, l'administration a établi une liste de 7 agents « excellents », 5 pour la filière Gestion Publique, 2 pour la filière Fiscale, pour « jouer le jeu de la CAPL ».

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a alors évoqué les dossiers des agents, adhérents, qui nous ont sollicités, tout comme la CGT qui a défendu les dossiers de ses adhérents.

A l'issue des débats, 3 dossiers ont été ajoutés à la liste des candidats proposés. 10 agents, 7 pour la filière Gestion Publique et 3 pour la filière Fiscale sont donc classés « excellents ».

A noter, chose inhabituelle, la Direction a évoqué elle-même un dossier ! Pourquoi ne pas l'avoir proposé directement ?

Toujours est-il que contrairement à la LA de B en A, la Direction ne s'est pas privée d'une promotion potentielle en dépassant légèrement les potentialités offertes par la Centrale.

Voici la motion expliquant le sens de notre vote (contre) lue lors des CAPL et jointe au PV :
« L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce :

- les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,
- l'absence d'homogénéité dans l'élaboration des listes d'aptitudes,
- le fait que toutes les candidatures y compris celles identifiées comme « à revoir » ne soient pas soumises à l'examen de la CAP nationale
- les conséquences de la « culture du mérite » en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,
- les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et liste d'aptitudes.

Toutes ces raisons conduisent les élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires à se prononcer contre le projet qui est soumis au vote de la CAP locale de liste d'aptitude.

Si nous nous félicitons de constater l'inscription de certains de nos collègues dans le champ des promotions possibles dans le cadre de la campagne 2012 de liste d'aptitude, nous ne pouvons accepter le principe d'un classement qui discrimine les agents entre eux sur la base de critères subjectifs. »

Nous sommes à votre disposions, comme toujours, si vous avez des questions.

« on ne prête qu'aux riches »

Je regardais les infos le 7 Novembre, comme beaucoup. Les journaux ne parlaient que de ça... A quelle sauce rigoureuse allais-je être mangé(e) ?

Et puis, en entendant les nouvelles, une idée curieuse m'est venue à l'esprit... Selon que vous soyez puissant ou misérable disait un célèbre chanteur « engagé » des années 80...

Si vous faîtes partie des classes moyennes, on va dire les misérables, pour faire plaisir à mon auteur « engagé » :

- le gel du barème de l'impôt sur le revenu. Il y a en France cinq seuils d'imposition, qui vont de 0 à 41%, et relevés chaque année pour suivre l'inflation.
L'année prochaine, ces seuils ne bougeront pas, tandis que les salaires évolueront un peu. Par le simple jeu de l'inflation, des milliers de contribuables passeront donc d'une tranche à l'autre et paieront un peu plus d'impôts.
Plus grave, des dizaines de milliers de foyers, jugés jusque-là trop précaires, basculeront dans la première tranche d'imposition et perdront au passage le bénéfice de certaines aides sociales.

- la hausse de la TVA réduite, de 5,5 à 7%. Livres, restauration, transports: les prix vont augmenter partout.

- l'accès au prêt à taux zéro pour l'achat d'un premier logement sera quant à lui très réduit. Pour un couple avec un enfant achetant un bien à 200.000 euros en Ile-de-France, son absence entraînerait un surcoût de 10.000 euros.

- les allocations familiales et les aides au logement évolueront à un rythme inférieur à l'inflation, ce qui se traduira par une baisse de ces prestations au regard du coût de la vie.

Si vous faîtes partie des classes les plus aisées, on va dire les puissants, toujours pour mon auteur, hein ? mais si ! vous savez, je vous en ai déjà parlé :

- le gel du barème de l'ISF. Comme pour l'IR, le barème serait révisé chaque année pour tenir compte de l'inflation. Ainsi, un contribuable qui disposerait cette année d'1 299 999 € de patrimoine imposable (une fois retirés les biens exonérés, les œuvres d'art par exemple) et qui serait « logiquement » non imposable, basculera dans la 1ère tranche d'imposition en 2012, puisque son patrimoine augmentera et que le seuil restera le même. Ah oui, au fait, ce contribuable était imposable en 2010, puisque le seuil d'imposition était de 800 000 €… l'inflation aurait elle fortement impactée le barème en 2011 ? Moi qui pensait que l'inflation en 2010 avait été de 1,5% en France

- suppression du bouclier fiscal. Suppression déjà prévue mais qui prendra effet en 2013.

Les animaux malades de la peste, Jean de La Fontaine (non non c'est pas lui l'auteur des années 80)

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitait leur envie ;
Ni Loups ni Renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie.
Les Tourterelles se fuyaient :
Plus d'amour, partant plus de joie.
Le Lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune ;
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévouements :
Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le Berger.
Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
Car on doit souhaiter selon toute justice
Que le plus coupable périsse.
- Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
Et bien, manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur
En les croquant beaucoup d'honneur.
Et quant au Berger l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Etant de ces gens-là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire. Ainsi dit le Renard, et flatteurs
d'applaudir.
On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
L'Ane vint à son tour et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de Moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro sur le baudet.
Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.